



Maîtriser 'Le Compte Personnel de Formation'

**Echanges autour du nouveau droit à la formation,
lors de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle,
les 29-30-31 janvier 2014 à Biarritz.**

A chaque décennie son nouveau droit : le Congé Individuel de Formation (CIF) dans les années 70-80, le bilan de compétences en 1992, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en 2002, le Droit Individuel à la Formation (DIF) en 2004 et, en 2014 le 'Compte Personnel de la Formation (CPF)' et le conseil en évolution professionnelle (CEP). Qu'est-ce qui différencie le CPF et le CEP des dispositifs déjà mis en place ? L'idée est de créer un droit universel à la formation professionnelle ouvert à tous et de reconnaître la légitimité des individus à peser sur les choix qui les concernent. Prévue dans les textes en préparation pour janvier 2014, le CPF et le CEP seront décriptés lors de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle qui aura lieu à Biarritz les 29, 30 et 31 janvier 2014.

Le 'Compte Personnel de Formation' : la formation professionnelle accessible à tous

Le 'Compte Personnel de Formation' est un droit accessible à l'ensemble du public actif et donne un accès universel à la formation professionnelle.

A terme, il permettra d'élever le niveau de qualification. Destiné dans un premier temps aux salariés et aux demandeurs d'emploi et plus particulièrement à ceux qui ont peu ou pas de qualification, il a pour objectif de faciliter et d'encourager leur accès à la formation. A leur initiative, ce droit leur permettra de peser sur l'élaboration et la prise en charge de leur parcours de formation.

Le bénéficiaire aura une visibilité de ses heures de formations qui se concrétisera probablement par un espace personnel en ligne où il pourra accéder de manière aisée au suivi de son 'Compte Personnel de Formation'. Cet outil d'information en ligne sur les droits à la formation sera complété par la possibilité de bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle (CEP) auprès de structures d'information et d'orientation compétentes.

Le 'Compte Personnel de Formation' concerne tous les acteurs de la formation

Universel et innovant, le CPF et le CEP proposés par la loi en préparation concernent l'Etat, la Région et les partenaires sociaux qui ont à stabiliser son mode d'emploi mais aussi tous les acteurs de la formation car ces nouveaux mécanismes vont modifier profondément les modalités d'accès à la formation.

Lors de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle, **l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'émergence de ce nouveau droit seront présents.** Ils présenteront le contenu des nouvelles dispositions adoptées et échangeront avec les participants sur sa mise en application dans les prochains mois. **Cette 13^{ème} édition de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle qui aura lieu à Biarritz les 29, 30 et 31 janvier 2014, contribuera à projeter collectivement la mise en œuvre du CPF et du CEP prévus pour le 1^{er} janvier 2015.** Professionnels de la formation profitez de ses débats et échanges d'informations.

SAVE THE DATE : 29, 30, 31 janvier 2014

**13^{ème} édition de l'université d'hiver de la formation professionnelle
aura lieu à Biarritz**

A propos de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle

Portée par Centre Inffo, et organisée tous les deux ans depuis 1999, l'Université d'hiver de la formation professionnelle est une manifestation nationale avec un public estimé à 700 personnes en 2014, représentant les différentes composantes du secteur de la formation : représentants de l'État (services centraux et déconcentrés), des Régions et des autres collectivités territoriales, responsables de ressources humaines et de formation des secteurs privés et public, représentants des OPCA, Fongecif, des grands réseaux de l'offre de formation et de l'accueil-information-orientation des adultes.

Pour en savoir plus : <http://www.centre-inffo.fr/uhfp/>

A propos de Centre Inffo

Référent national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation continue, Centre Inffo exerce des activités de veille, publication, expertise et formation en s'appuyant sur les compétences de juristes, documentalistes, praticiens et journalistes. Association sous tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente est investi depuis 1976 d'une mission de service public, étendue en 2011 à la maîtrise d'œuvre du portail national Orientation pour tous et la mise en place du futur entrepôt de données nationales sur l'offre de formations (Dokelio). Le conseil d'administration de Centre Inffo est composé de représentants de l'État, des partenaires sociaux, des Régions et de personnalités qualifiées.

Pour en savoir plus : <http://www.centre-inffo.fr/>

Contacts presse

OXYGEN

Aurélie Mauries/Maëlle Garrido

Tél. 05.62.16.22.80 / 01.41.11.37.86

aurelie@oxygen-rp.com